

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Jeudi 5 février 2026
à 20h00

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2026

Date d'affichage : 29 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents : Madame OLLIVIER Anne-Marie

Madame HERNANDEZ Julie a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents, soit par 14 voix pour.

AFFILIATION DU SCOT AU CDG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qu'est le syndicat mixte du ScoT Vallée du Cher à la Sologne, ainsi que son rôle et informe de leur demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de Loir et Cher.

En effet les syndicats mixtes regroupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, mais ils peuvent s'y affilier volontairement.

Le Conseil Municipal doit faire valoir son accord ou son opposition à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne, dans un délai de 2 mois à la date de publication de la demande, soit le 9 février 2026.

Le conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents, de donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

ELECTIONS MUNICIPALES : PRET OU LOCATION DE SALLE POUR REUNION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour convenir des conditions de prêt ou location de salle pour les réunions publiques des candidats aux prochaines élections municipales.

Il est proposé de prêter la salle demandée à titre gracieux 1 fois et de la louer au titre d'un vin d'honneur pour les demandes supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents de :

- Prêter 1 fois gracieusement la salle demandée pour une réunion publique par liste de candidats,
- Facturer le tarif d'un vin d'honneur pour les réunions suivantes

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A PANNEAUPOCKET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abonnement à PanneauPocket se termine mi-mars, et propose de le renouveler. Il est exposé les conditions tarifaires pour 1 an, 2 ans et 3 ans d'abonnement, suivant si la commune est adhérente ou non à l'AMFR.

Monsieur Julien MÊMETEAU informe qu'il existe une formule plus complète et personnalisée de cette application qui permet de classer différents thèmes sous forme d'icônes, mais ne connaît pas les conditions de cette option.

Il est proposé de se réabonner comme actuellement et d'étudier les possibilités d'évolution de cet abonnement ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité, de renouveler l'abonnement classique à PanneauPocket pour 3 ans, avec 6 mois supplémentaires offerts pour 540 € TTC.

CONVENTION BORNE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr PATIN, pour pouvoir construire son hangar avec panneaux photovoltaïques Rue de la Taille Picard, a dû faire installer une citerne à eau de 120 m3. A cet endroit la commune aurait dû faire installer une borne incendie, mais le réseau d'eau actuel ne s'y prête pas. Il avait évoqué avec Monsieur PATIN la possibilité que la commune prenne en charge la moitié de l'installation de la citerne à eau et qu'une convention serait passée avec la commune pour utiliser cette réserve d'eau en cas de besoin pour la défense incendie.

Monsieur PATIN ayant effectué l'installation, nous a fait parvenir les factures.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la prise en charge de la moitié des frais d'achat et d'installation de la citerne à eau qui s'élève à 3 235,80 € TTC, soit une participation de 1 617,90 € de la commune, ainsi que de passer la convention avec Mr PATIN pour l'utilisation de cette citerne à eau pour la défense incendie.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents :

- De rembourser à Monsieur PATIN 50 % de l'achat et pose de la citerne à eau installée rue des Rasoirs, soit un montant de 1 617,90 €.
- De passer une convention entre la commune et Mr PATIN pour l'utilisation de cette citerne à eau en cas de besoin pour la défense incendie de ce quartier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la préparation du bureau des élections municipales et demande aux conseillers de se positionner. Un tableau récapitulatif sera envoyé. Matin : MM AUDIANNE M.C., GASNIER H. et GAUTIER P., Midi : MM BADIER C., MÊMETEAU J. et MARIE A., Après-midi : MM CHAMPEAUX J., PASINI-BERLU S. et HERNANDEZ J.
- Du départ de la locataire de la maison rue de Fougères à compter du 1^{er} mars 2026. L'entreprise, pour le DPE obligatoire avant toute nouvelle location, passera le 27 février prochain. L'état des lieux est également prévu le même jour.
- De la grosse réussite du « dimanche en famille » organisé par la Communauté de communes, avec la participation de l'APE, de l'école, de l'école de musique et de la municipalité. 300 chaises ont été installées, l'association des parents d'élèves vont pouvoir reverser 920 € à l'école, correspondant à 184 entrées payantes, plus 44 enfants de – de 12 ans gratuites.

Monsieur Julien MÊMETEAU demande si cette manifestation change de commune tous les ans. Normalement oui mais elle peut être réorganisée dans une même commune si cela n'est pas possible dans les autres, ou si les municipalités ne souhaitent pas l'organiser dans leur commune.

- Des devis demandés mais pas signés, vu que les élections sont proches ceux-ci pourront servir ou non selon les futurs projets :
 - o Changement des vitres de l'école pour des vitres thermique avec effet miroir, afin de réduire la chaleur l'été dans l'école et de masquer la vue des enfants à l'intérieur des bâtiments. Projet demandé depuis juillet 2025 mais a mis du temps avec les entreprises pour obtenir les devis avec les vitrages souhaités. Nous venons de recevoir le devis avec la fiche technique du vitrage le 8 janvier 2026 pour un montant HT de 29 046,70 €. Ce devis est pour le vitrage de devant plus la classe de maternelle, pour l'arrière des films pour cacher la vue suffirait. De plus lors de la réunion PPMS effectuée à l'école ce mois-ci, des recommandations ont été évoquées pour renforcer la sécurité à l'école, comme l'installation d'un visiophone à la place de la sonnette au portail de l'école avec spot d'éclairage, rehausser le portail, mettre des films aux vitres de la salle du GAP et devant le bureau de la directrice.
 - o Achat et installation d'un équipement audiovisuel (vidéoprojecteur avec écran rétractable, console d'éclairage, rideau fond de scène...) aux salles multi-activités, avec la pris en charge de 50 % de cet investissement par la communauté de communes. Le premier devis reçu

s'élève à 13 500,40 € HT, le second n'est toujours pas arrivé, malgré de nombreuses relances.

- De son souhait de faire une réunion de conseil municipal le 26 février 2026 pour voter le CFU 2025 et l'budget 2026 au minima, pour que la prochaine équipe municipale ait le temps de se mettre en place. Le Conseil Municipal est d'accord.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal :

- Que les travaux rue des acacias se terminent. L'enrobé noir se fera lundi 9 février et celui de couleur plus tard, ainsi que le marquage au sol dépendant de la météo. Des potelets bois provisoires ont été installés par l'employé communal afin d'éviter le débordement des véhicules, et 9 poteaux ont été réparés Rue des Moulins à Vent. Mme Corine FOINARD demande si de la terre végétale est prévue dans les parterres car pour le moment c'est de la terre de remblai. Normalement oui à voir en réunion de chantier.

Un avenant et des pénalités de retard sont à prévoir. Mme Agnès MARIE demande si sur les chicanes un second panneau est prévu pour se rabattre car pour le moment il n'y en n'a pas et cela est dangereux la nuit. La zone est limitée à 30 km/h. A voir sur place et avec le poseur de signalisation.

Madame SAUGER-PLOUY Séverine informe le Conseil Municipal :

- De la continuité des matinée jeux à la bibliothèque les 7 janvier et 4 février 2026, avec peu de public. La prochaine est prévue le 4 mars 2026.
- La nuit de la lecture prévue le 7 février 2026 à 18 h au foyer communal.
- Le conseil des jeunes organise le 7 février 2026 une après-midi jeux aux salles multi-activités de 14h à 17h avec un goûter offert.
- La lutte anti-gaspillage à la cantine se poursuit, le 1^{er} comité de pilotage est fait, la phase de pesée n'est pas encore finie, elle est en cours. Tout le monde reste bien concerné.
- Le prochain conseil d'école devait avoir lieu le 6 mars. Il est reporté au 13 mars.
- L'inauguration de la tyrolienne a eu lieu en décembre en présence du conseil des jeunes.
- L'opération pommiers se poursuit : greffage le 28 février avec récupération des plants pour les mettre en jauge pour le week-end et plantation le lundi 2 mars à 9h30 avec les élèves de la classe de maternelle.
- De la gestion tendue à l'école et à la cantine aux vues des absences successives du personnel.

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal :

- Que la sono des salles multi-activités ne fonctionne pas correctement. A priori ce serait l'ampli qui serait défectueux. Nous avons contacté l'entreprise qui l'a installé. Nous n'avons pas encore de date d'intervention.
- Une action sécurité routière, code de la route, ouverte à tous, est organisée le mardi 10 février aux salles multi-activités. La directrice de l'école est en contact avec les services compétents pour en effectuer une pour l'école.

Madame FOINARD Corine demande s'il est possible d'écrire un courrier aux habitants de la rue des Acacias rappelant aux propriétaires de chiens de tout faire pour assurer la sécurité des piétons qui vont emprunter le chemin (clôture adaptée à l'animal...) car des soucis ont été recensés.

Monsieur MÊMETEAU Julien demande ce qu'il en est de la sécurisation de l'arrêt de bus des Charentaises. Monsieur le Maire rappelle que les transports sont du ressort de la Région, et que l'arrêt de bus étant sur la départementale il est de la compétence du département. Nous avons écrit un courrier en début de mandat auprès de ces 2 organismes pour informer des dangers de cet arrêt de bus. Après entretien avec eux, une étude est en cours, ils ont même préconisé de supprimer cet arrêt de bus. Dossier toujours en cours actuellement.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande si le hangar construit à l'Orme a des gouttières de prévue afin d'éviter des inondations en cas de grosses pluies. Oui il est prévu des gouttières et un puisard pour le traitement des eaux de pluie de ce bâtiment.

La séance est levée à 21h05

Le Maire, P. TORSET.